

Le 13 octobre 2023

« Par Système de dépôt électronique »

Me Véronique Dubois
Secrétaire pour la Régie de l'énergie
500 boul. René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal, Québec
H2Z 1W7

Objet : Dossier R-4213-2022, phase 3
Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2023

Chère consoeur,

La présente donne suite à la demande de délai formulée par le Distributeur pour le dépôt de ses réponses aux demandes de renseignements dans le cadre du dossier en objet. À l'instar de la FCEI, le GRAME participe aux audiences dans le cadre du dossier R-4008-2017 qui débiteront le 17 octobre 2023.

Considérant que le délai octroyé à Énergir pour le dépôt de ses réponses entraîne un délai pour la rédaction de la preuve du GRAME au présent dossier, et considérant que le dépôt de la preuve des intervenants est prévu durant l'audience dans le dossier R-4008-2017, il demande également à la Régie de lui octroyer un délai pour le dépôt de sa preuve jusqu'au 27 octobre 2023.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de nos salutations distinguées.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Vincent Locas et Me Marie Lemay Lachance, pour Énergir